



## La modernité politique au prisme de l'exception

Pierre BONIN, *professeur d'histoire du droit à l'École de droit de la Sorbonne-Université Paris I*  
Fanny COSANDEY, *maître de conférences à l'EHESS*

1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> jeudis du mois de 17 à 19 h (**salle 1**, 105 bd Raspail 75006 Paris) du 7 novembre 2013 au 29 mai 2014

Cette année, le séminaire continuera à travailler la question de la modernité politique à travers celle de l'exception, en tant que cette notion révèle les relations de pouvoir. L'exception peut d'abord être donnée comme formant système avec la règle à laquelle elle déroge ; elle constitue même un mode de gouvernement quand la monarchie s'en empare pour imposer une autorité qui relève de l'extraordinaire, ou de la toute puissance, participant ainsi de la doctrine absolutiste. Les ruptures alors s'avèrent fondatrices en permettant un ajustement des règles aux valeurs qu'elles expriment, ce qui laisse une large part à l'arbitrage, à la transaction et à l'interprétation, et de ce fait ouvre des marges de manœuvres tant à l'autorité qu'à sa contestation. A l'extrême, une souveraineté pensée comme pouvoir de décider en situation d'exception forme une voie d'appréhension du régime politique qui se dévoile aussi dans la dynamique de ses propres tensions. Mais l'exception peut aussi être donnée par les acteurs comme une suspension du temps ne prêtant pas à conséquence. Dans ce sens, un des enjeux du séminaire sera d'identifier l'exception et de distinguer ce qui relève de l'aberration des transgressions dévoilant l'écart entre pratiques et théorie monarchiques. A partir des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, dans un échange entre historiens et juristes, le dialogue ne se privera pas de s'ouvrir vers d'autres temps et d'autres disciplines.

CONTACT : [cosandey\(at\)ehess.fr](mailto:cosandey(at)ehess.fr), [Pierre.Bonin\(at\)univ-paris1.fr](mailto:Pierre.Bonin(at)univ-paris1.fr)

- 7 novembre Pierre Bonin, « Introduction : vers la règle par l'exception », et  
Fanny Cosandey, « L'arbitrage des préséances, élément à la fois constitutif et soustractif de leur fonctionnement »
- 21 novembre Pierre Brunet, « L'argument de l'exception »
- 5 décembre Stéphane Bonnet, « Ordre juridique et dérogation chez les théoriciens de la raison d'Etat (fin XVI<sup>e</sup>-début XVII<sup>e</sup>) »
- 19 décembre Sylvain Piron, « L'argument de nécessité en droit canon et son emploi politique »
- 16 janvier Mathieu Marraud, « Les six corps, modèle ou exception pour la marchandise parisienne ? »
- 30 janvier Christophe Jamin, « La doctrine juridique, construction d'une orthodoxie intellectuelle »
- 6 février Alexandre Deroche, « La révélation d'une exception à l'époque moderne : l'apanage des cadets royaux »
- 20 février Jean-Pascal Gay, « La théologie catholique moderne et les technologies de l'exception »
- 6 mars Yann Rivière, « La répression du crime d'Etat dans la Rome antique »
- 20 mars Yann-Arzel Durelle-Marc, « La révolution et l'exception : exception à la règle et exception *dans* la règle »
- 3 avril Marie Bassano, « "L'empereur ne peut pas faire que mon frère ne soit pas mon frère" : penser l'exception au sein de l'ordre normatif dans le droit savant médiéval (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) »
- 15 mai Quentin Deluermoz, « La Commune de 1871 et les temporalités de la modernité politique »